

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

15 Mai 2006 à Leymen

Membres présents:

- UEBERSCHLAG Jean-Pierre, Président
- WIEDERKEHR Denis, Attenschwiller
- TROENDLE Catherine, Ranspach le Bas
- SCHMITT Fernand, Wentzwiller
- ESCALIN Alain, Neuwiller
- UEBERSCHLAG André, Knoeringue
- UEBERSCHLAG Bernard, Knoeringue
- WOLGENSINGER André, Michelbach-le-Haut
- SEVERAC Michel, Michelbach le haut
- BADER Anita, Michelbach-le-Bas
- DELMOND Max, Folgensbourg
- BLENNER Yollande, Hagenthal le Haut
- ROTH Fernand, Attenschwiller
- DREYER Bernard, Hagenthal le Haut
- OSER Bernard, Leymen
- MULLER Antoine, Leymen
- BUBENDORFF Catherine, Ranspach-le-Haut
- BROGLIN André, Ranspach-le-Bas
- RATTE Emmanuel, Ranspach-le-Haut
- MULLER Hubert, Liebenswiller
- FELZHALB Bernard, Liebenswiller

Assiste:

- MIESCH Frédérique, Agent de développement

I/ Approbation du PV du 27 Mars 2006

II/ Commission Environnement - cadre de vie

- Admission en non valeur
- Réductions Om - OC
- Lancement de la consultation pour le traitement des déchets collectés en déchetterie

III/ Commission Services aux communes

- SIG : Maintenance du système par ESRI et IMAGIS
- Action petit patrimoine : rénovation d'une statue à Hagenthal le Bas

IV/ Commission Services aux habitants

- Demande de subvention SIJ
- Petite enfance :
 - o Reprise en régie directe de l'association de gestion de la petite enfance
 - o Avenant financier pour l'association de gestion de la petite enfance
- Périscolaire :
 - o Information prise de compétence
 - o Mission d'accompagnement aux communes : résiliation du contrat de l'adauhr et nouvelle convention d'étude avec la FDFC 68

VII/ Divers

- Information sur la révision statutaire en cours
- Schéma de coopération intercommunale

Monsieur Bernard OSER souhaite la bienvenue aux membres du conseil dans la salle des associations ; Il précise que cette salle est toute récente et qu'elle a été rénovée par le personnel municipal. Monsieur le Président salue les représentants de la Presse et les membres du conseil. Il précise que cette séance aurait dû porter sur les appels d'offres de la crèche de Ranspach le bas, mais le dossier a pris du retard compte tenu de la charge de travail de l'architecte Fabien Strack.

I. Approbation du PV du Conseil communautaire du 27 Mars 2006

Aucune remarque n'étant parvenue par écrit, ni de remarque formulée lors de la séance, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

II. Commission Environnement - Cadre de Vie

1. Admission en non valeur

OUI les explications de Melle Frédérique Miesch, Agent de développement local
Le conseil communautaire, à l'unanimité

AUTORISE l'admission en non valeur des sommes suivantes :

Exercice 1998

NOM	PRENOM	ADRESSE	COMMUNE	TITRE	MONTANT
SOTIN/DIFF	Stéphanie	16 rue des OEillets	ROPPENTZWILLER	t35/1998	96,96 €
					<hr/>
					96,96 €

Exercice 2003

NOM	PRENOM	ADRESSE	COMMUNE	TITRE	MONTANT
BUCHMANN	Christian	15 rue de Leymen	HAGENTHAL LE BAS	t138/03	165,60 €
					<hr/>
					165,60 €

Exercice 2004

NOM	PRENOM	ADRESSE	COMMUNE	TITRE	MONTANT
BUCHMANN	Christian	15 rue de Leymen	HAGENTHAL LE BAS	T17/2004	94,00 €
					<hr/>
					94,00 €
BUCHMANN	Christian	15 rue de Leymen	HAGENTHAL LE BAS	T33/2004	133,50 €
					<hr/>
					133,50 €

2. Réduction OM

OUI les explications de Melle Frédérique Miesch, Agent de développement local
Le conseil communautaire, à l'unanimité

AUTORISE la réduction au titre des ordures ménagères des sommes suivantes :

ATTENSCHWILLER

NOM	PRENOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° TITRE	REDUCTION	CAUSE
ALLEMAN	Guy	9 rue de Paris	68220	ATTENSCHWILLER	2005 bord21 N°66	13,44 €	Départ une personne octobre 05
						<hr/>	
						13,44 €	

RANSPACH LE BAS

NOM	PRENOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° TITRE	REDUCTION	CAUSE
BOHRER	Alphonse	34 rue de Belfort	68730	RANSPACH LE BAS	2005 bord21 N°66	88,08 €	Logement vide

WENTZWILLER

NOM	PRENOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° TITRE	REDUCTION	CAUSE
FEYERTAG	Jean Benoit	4 rue du Moulin	68220	WENTZWILLER	2005 bord21 N°66	24,72 €	Départ fille juillet 2003
FEYERTAG	Jean Benoit	4 rue du Moulin	68220	WENTZWILLER	2005 bord.11 n°19	24,00 €	Départ fille juillet 2003

48,72 €

AUTORISE Monsieur le Président à réaliser toutes démarches utiles

3. Réduction OC

OUI les explications de Melle Frédérique Miesch, Agent de développement local
Le conseil communautaire, à l'unanimité

AUTORISE la réduction au titre des ordures commerciales des sommes suivantes :

HAGENTHAL-LE-BAS

NOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE
Ueberschlag Sylvie- Nathalie	27 rue Steinler	68220	Hagenthal-le-Bas	2005 titre 67	60,00 €	Activité non professionnelle

AUTORISE Monsieur le Président à réaliser toutes démarches utiles

4. Lancement de la consultation pour le traitement des déchets collectés en déchetterie

OUI les explications de Melle Frédérique Miesch, Agent de développement local
VU le code des marchés publics

Le conseil communautaire, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à lancer les procédures de consultation des entreprises en vue de confier le traitement des différents déchets collectés en déchetterie à des prestataires capables de traiter ces déchets conformément à la réglementation en vigueur

PRECISE que les dossiers de consultation seront étudiés par la commission environnement - cadre de vie

CHARGE Monsieur le Président de réaliser toutes formalités utiles et de prévoir les crédits nécessaires tant pour l'exécution des prestations que pour les mesures de publicité

III. Commission Services aux Communes

1. SIG : Maintenance du système par ESRI et IMAGIS

OUI les explications de Melle Frédérique Miesch, Agent de développement local

Le conseil communautaire, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat de maintenance concernant le logiciel Arc View avec la société ESRI France pour un montant annuel de 1413.75 € HT

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat de maintenance concernant le logiciel Cad bas avec la société Imagis Méditerranée pour un montant annuel de 1940 € HT.

PRECISE que les crédits budgétaires ont été inscrits au budget primitif 2006

2. Action Petit patrimoine : rénovation d'une statue à Hagenthal le bas

Monsieur UBERSCHLAG Jean Pierre, Maire précise qu'il ne s'agit pas d'une statue à proprement dit, le projet consiste à remplacer une tête sur la maison des têtes de Hagenthal le Bas qui est situé à proximité de la pharmacie. Monsieur Oser s'interroge sur la poursuite de cette action. Il lui est répondu que cette action avait été programmée dans le cadre de la charte de développement local 2004

et qu'il s'agit d'une finalisation. Il est exact que le conseil général ne subventionne plus ces actions de rénovation ce qui est fort dommage.

OUI l'exposé de Monsieur le vice-Président,

VU la Charte Intercommunale de Développement révisée, adoptée par le Comité Directeur le 25 septembre 2001, et notamment la fiche d'action n°1 "Soutien à de petites opérations de rénovation du petit patrimoine" du programme d'actions 2004 approuvé par le Comité Directeur le 30 mars 2004

VU la demande de la commune de Hagenthal le Bas en vue de bénéficier d'un soutien financier pour cette action

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,

AUTORISE la Communauté de Communes à prendre la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'opération de restauration du petit patrimoine suivante :

- Rénovation d'une tête sculptée en grès beige pour un montant HT de 298.00 €

AUTORISE le Président à signer une convention de financement avec la commune de Hagenthal le Bas

CHARGE le Président de régler toutes les formalités nécessaires

IV. Commission Services aux habitants

1. Demande de subvention SIJ

Monsieur le Président expose qu'à l'occasion de la réunion de bureau du 3 mai dernier, il a été étudié la demande de subventionnement du service info jeunes. La demande quant au montant souhaité n'est pas très claire. Il serait souhaité une augmentation de la participation de la CCPS mais sans que soit apportée une explication sur ce montant.

Les membres du bureau proposent que l'on demande une explication au SIJ sur cette hausse de la participation et son montant exact. Toutefois, conscients de l'action ils souhaitent que le montant de la subvention de l'année dernière soit reconduite.

VU le courrier émanant du service info jeunes sollicitant de manière non explicite que la Communauté de Communes Porte du Sundgau augmente sa contribution pour le financement du service à hauteur de 0.50 € par an et par habitant

VU les différentes hausses successives de la participation intercommunale ces dernières années

VU l'avis défavorable du bureau en vue d'augmenter la participation de la Communauté de Communes Porte du Sundgau au financement du SIJ

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité:

DECIDE de conserver la participation de la Communauté de Communes Porte du Sundgau pour l'année 2006 à 0.40 € par an et par habitant

AUTORISE le Président à réaliser toutes démarches utiles

2. Petite Enfance

- **Reprise en régie directe de l'association de gestion**

Melle Miesch expose que conformément à la demande de la CAF la crèche de Hagenthal le bas a été gérée de manière associative. Toutefois, peu de parents sont prêts à s'investir pour gérer une association qui gère un budget de 400 000 € et la présidence est ainsi revenue, faute de volontaire, à

Monsieur le Président. Cette situation ne doit pas perdurer en raison des risques de gestion de fait qui pèsent sur le président.

Par ailleurs, l'association de gestion de la petite enfance ne souhaite pas gérer le deuxième établissement programmé à Ranspach-le-Bas. Compte tenu de ces éléments, la mise en régie de cette association a été étudiée. La mise en régie consiste à reprendre le personnel associatif sous le statut de la fonction publique, les dépenses et les recettes qui figurent dans le budget de l'association rentreront dans le cadre d'un budget annexe de la comcom. Une régie de recettes sera créée pour encaisser l'argent des parents, tout transitera sinon par la perception. D'autres collectivités ont opté pour ce système, Ill et Gersbach qui dès l'origine a souhaité privilégier ce type de gestion et la Porte d'Alsace qui, elle aussi, privilégie la régie à la place de la solution associative.

Une réunion d'informations a eu lieu avec le personnel début avril, celui-ci est assez favorable à ce passage en régie. Une information a également été donnée lors de l'assemblée générale de l'association, la nouvelle a été accueillie favorablement par les parents et les quelques élus de la comcom qui avaient fait le déplacement.

Il nous faudra donc approuver au fur et à mesure la création des postes correspondants au sein de la fonction publique. La période estivale sera consacrée avec le centre de gestion au reclassement du personnel. Il est proposé que ce changement intervienne au 1^{er} janvier 2007. Par ailleurs, un budget annexe spécifique à l'enfance sera mis en place afin de pouvoir estimer et surveiller au mieux les dépenses et les rentrées d'argent concernant la politique d'accueil de la petite enfance. Le RAM sera bien sûr également réintégré au niveau de la Communauté de Communes Porte du Sundgau.

D'après les premières estimations, des économies sont possibles car les charges sociales du secteur public sont moins lourdes que celles du secteur privé et certains services tels que le commissaire aux comptes, le cabinet comptable ne seraient plus nécessaires.

Madame Bader s'interroge sur le surcroît d'activité de la Communauté de Communes Porte du Sundgau pour gérer cette arrivée de personnel. Il est précisé que du personnel administratif est déjà en place au niveau de l'association. Mme Bader trouve regrettable que les parents se désintéressent de cette association qui est pourtant là pour eux et leur rend des services. Mme Bubendorff précise que les élus ne sont pas là pour juger les parents, les parents sont intéressés pour une période de 3 ans, période durant laquelle l'enfant fréquente la structure et il faut constamment trouver des volontaires qui soient prêts à s'engager dans cette dynamique et gestion associative.

Monsieur le Président précise que même si nous faisons une régie nous ne nous couperons pas des parents, l'association pourra se transformer en association d'animation ou alors on créera un comité local de consultation sur les services publics où les parents pourront avoir la parole.

Nous disposerons d'un budget annexe qui englobera les dépenses et les recettes du service, nous percevrons directement les aides de la CAF et les participations des parents transiteront par la perception. Une subvention de fonctionnement sera versée entre le budget principal et le budget annexe.

OUI les explications de Melle Frédérique Miesch précisant que l'association connaît des difficultés pour former son conseil d'administration et que la situation actuelle fait courir un risque de gestion de fait à l'encontre du président.

VU l'avis favorable des salariés à cette reprise en régie exprimé lors de la réunion du 6 avril 2006.

VU l'avis favorable des membres de l'association qui s'est exprimé lors de l'assemblée générale du 10 avril 2006

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité des suffrages exprimés, Madame Bader s'abstenant :

APPROUVE la reprise en régie de l'association de gestion de la petite enfance qui gère la crèche et le relais assistante maternelle

CHARGE le président de travailler sur la reprise du personnel en régie et de proposer à l'assemblée un budget pour la gestion de ce service

PRECISE que la mise en régie est souhaitée pour le 1^{er} janvier 2007 et s'accompagnera par la création d'un budget annexe

FAIS LE CHOIX de gérer la deuxième crèche de Ranspach-le-Bas sous le mode d'une régie directe

AUTORISE le Président à réaliser toutes démarches utiles

- **Avenant N°2 à la convention de financement pour l'association de gestion de l'enfance et de la petite enfance de la Porte du Sundgau**

OUI les explications de Monsieur le Président Jean-Pierre UEBERSCHLAG et de Madame Catherine TROENDLE, Vice-Présidente chargée des Services aux habitants,

VU la convention de financement signée en 2004 concernant le financement de cette association : buts, moyens, modalités de contrôle...

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques qui impose que toute collectivité attribuant une subvention dépassant le seuil annuel de 23 000 € doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie,

LE COMITE DIRECTEUR, sous la présidence de Monsieur Denis WIEDERKEHR- Vice-Président, Monsieur le Président Jean-Pierre UEBERSCHLAG ne participant pas au vote et ayant quitté la salle, à l'unanimité des suffrages exprimés, Madame BADER Anita s'abstenant :

APPROUVE l'avenant N°2 à la Convention de financement pour l'association de gestion de l'enfance et de la petite enfance de la Porte du Sundgau, ci annexé,

PRECISE que pour l'année 2006, le montant de la subvention allouée à l'Association de Gestion de l'enfance et de la petite enfance de la Porte du Sundgau est de 175 000 €

AUTORISE Madame Catherine TROENDLE, Vice-Présidente de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau chargée des services aux habitants, à signer ledit avenant ainsi que toutes pièces utiles

CHARGE le Président d'effectuer le paiement des subventions accordées sur l'article 6574 et de régler toutes les modalités nécessaires.

3. Compétence Périscolaire

- **Information répartition des compétences entre Communauté de Communes Porte du Sundgau et commune en matière périscolaire**

OUI les explications de Melle Frédérique Miesch concernant l'impossibilité de transférer uniquement la gestion des services périscolaires à l'intercommunalité. Le transfert de la compétence périscolaire devant obligatoirement porter sur l'investissement et le fonctionnement

VU l'avis du bureau du 3 mai réaffirmant que la communauté de communes n'avait pas les moyens d'assurer la totalité de la compétence périscolaire

LE COMITE DIRECTEUR, a l'unanimité:

DECIDE que les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Porte du Sundgau qui seront adoptés d'ici l'été seront rédigés sur ce point de la manière suivante :

- ✓ Organisation des centres de loisirs sans hébergement (CLSH) pendant les vacances scolaires. Les communes restent compétentes pour l'organisation des CLSH périscolaire et des mercredis pendant les périodes scolaires

CHARGE le président d'informer les communes travaillant sur la création d'un centre périscolaire de cette décision

Monsieur Severac informe les membres que le périscolaire de Michelbach-le-Haut dispose d'une capacité d'accueil relativement importante les mercredis et que tous les enfants du territoire sont acceptés les mercredis. Il demande aux membres de bien vouloir faire circuler cette information auprès de la population.

- Mission d'accompagnement aux communes : résiliation du contrat Adauhr et nouvelle convention avec la FDFC 68

OUI l'exposé de Monsieur le Président Jean-Pierre UEBERSCHLAG et de Madame Catherine TROENDLE précisant que suite à l'avenant autorisé en date du 26 septembre 2005 par le conseil communautaire, la fédération a travaillé sur l'hypothèse d'une reprise de compétence des équipements périscolaires par la Communauté de Communes Porte du Sundgau. Compte tenu de l'incidence financière liée à la reprise de l'investissement, le groupe de travail a proposé que l'idée d'une prise de compétence par l'intercommunalité soit abandonnée.

Aussi, il est proposé de mettre fin à la convention d'étude actuelle nous liant à la Fédération des Foyers Clubs et à l'Adauhr et de conclure une nouvelle convention avec la Fédération des Foyers Clubs qui porterait sur une assistance à la mise en place d'un équipement périscolaire (mode de gestion, budget prévisionnel, politique tarifaire, aménagement des locaux....)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DECIDE de résilier la convention en cours entre l'Adauhr, la fédération des foyers clubs et la Communauté de Communes Porte du Sundgau qui portait sur l'accompagnement de la Communauté de Communes Porte du Sundgau à la prise de compétence périscolaire

DECIDE de signer une mission d'assistance avec la Fédération des Foyers Clubs pour un coût de 4500 € TTC

AUTORISE le Président à signer la convention d'étude à intervenir et toutes pièces utiles.

Monsieur le président précise que dans le cadre de sa mission générale d'accompagnement à la Communauté de Communes Porte du Sundgau, la fédération a déjà commencé son travail de conseil auprès des communes. Monsieur Oser souhaite savoir si des frais de résiliation de la convention Adauhr existe, le président lui répond que non.

V. Divers

La révision des statuts se poursuit, une séance de travail est programmée avec la sous-préfecture pour une validation définitive avant le passage en conseil. Les statuts seront proposés au vote lors du conseil communautaire du 26 juin prochain, les communes disposeront ensuite d'un délai de trois mois pour valider les statuts.

Monsieur le Président fait également état des travaux lancés par la préfecture dans le cadre du schéma d'orientation de la coopération intercommunale. Ce travail est mené suite aux récentes déclarations de Monsieur Hortefeux et Sarkozy sur l'efficacité des structures intercommunales. Pour notre bassin, trois hypothèses sont proposées :

1. Meilleure organisation des compétences entre Communauté de Communes et syndicats, il faudrait diminuer le nombre de sivoim et de sivu sur le territoire. Cette remarque intéresse tout particulièrement le Canton de Sierentz.

2. Instauration de la TPU dans les 3 communautés de communes (Sierentz, Trois Frontières et Porte du Sundgau) afin de bénéficier de la DGF bonifiée. Cette option est intéressante pour les 3 frontières mais compte tenu de la faiblesse de notre tissu économique, cette solution n'est pas intéressante pour notre comcom.
3. Fusion des 3 Communautés de Communes afin de créer une communauté d'agglomération. Cette option conduit à l'éclatement de la communauté de communes du pays de Sierentz qui est à la fois attirée par l'agglomération ludovicienne et l'agglomération mulhousienne. De plus, les compétences exercées par les différentes communautés de communes sont très différentes.

Monsieur le Président insiste sur le fait que les services de la sous préfecture ont bien noté que malgré notre petit dimensionnement, nous sommes une intercommunalité cohérente et qui réalisons des projets concrets.

Concernant la sortie de la Commune de Michelbach-le- bas, le Président reprend la position du bureau, à savoir que le conseil de communauté se prononcera sur cette sortie après la décision des 3 Frontières. En effet, si les 3 frontières acceptent l'adhésion de Michelbach-le- Bas, nous devons négocier les droits de sortie avec cette intercommunalité, alors que dans la négative les droits de sortie seront négociés directement avec la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôture la séance à 21 heures.